



Genève, le 23 septembre 2022

LANCEMENT DE L'INITIATIVE « OUI AU LIBRE CHOIX DES PARENTS »

Présentation de l'initiative

L'éducation des enfants, tout particulièrement en âge préscolaire, demande beaucoup d'énergie et de temps. Pour diverses raisons, les parents n'ont pas tous les mêmes possibilités de garder leurs enfants en âge préscolaire. Chaque famille, chaque père, chaque mère et chaque enfant est unique et cela contribue à la diversité de notre société. Les crèches, tout le monde l'admettra, jouent un rôle important pour décharger les familles dont les deux parents doivent travailler et ne disposent pas d'autres solutions pour concilier vie professionnelle et familiale.

Si certaines familles ont opté pour faire garder leurs enfants dans des crèches, d'autres familles ont fait le choix de garder elles-mêmes leurs enfants. Dans son rapport de mars 2022, la Cour des comptes constate qu'à la suite du congé maternité, près de 1/3 des parents n'envisagent pas du tout de faire garder leur enfant dans des crèches. Ne nous y méprenons pas : il ne s'agit pas d'émettre un quelconque jugement de valeurs, d'ailleurs les raisons expliquant ce choix des parents varient d'une famille à l'autre. Soit parce qu'elles n'ont pas pu trouver de place de crèche, soit parce qu'elles ont souhaité garder elles-mêmes leurs enfants, plutôt que de les confier à des tiers. Indépendamment des raisons ou des contraintes ayant guidé le choix des parents, le fait est qu'ils ont renoncé à un deuxième revenu pour s'occuper de leurs enfants, ce qui constitue un véritable sacrifice financier. Aujourd'hui, ce sacrifice financier n'est pas reconnu à sa juste valeur par notre société. Les communes qui sont chargées d'offrir des places dans les différents modes d'accueil pour les enfants en âge préscolaire font « l'épargne » d'une place d'accueil et de ses coûts quand des parents font le choix de garder leurs enfants. En contrepartie, rien n'est octroyé à ses parents ni par la commune ni par le canton.

Notre initiative législative entend allouer une prestation d'aide financière annuelle, pour le parent sans activité lucrative gardant lui-même son enfant en âge préscolaire, de 30'000 francs quel que soit le nombre d'enfants pris en charge. Elle serait versée mensuellement. L'objectif de l'initiative est de mettre sur un pied d'égalité les parents qui font le choix de modes de garde différents en valorisant l'apport du parent qui renonce à exercer une activité lucrative pour se consacrer à la garde de son enfant en âge préscolaire. Il s'agit aussi de mettre sur pied d'égalité les parents à qui l'on a pu offrir une place de crèche et ceux qui doivent s'organiser eux-mêmes.

La prestation d'aide financière est octroyée dès que l'enfant a 16 semaines et prend fin lorsqu'il est admissible à l'école, au sens de la loi sur l'instruction publique. Cette prestation d'aide financière serait versée aux parents qui ont cumulativement leur domicile et leur résidence effective sur le territoire de la République et canton de Genève ; sont de nationalité suisse ou titulaires d'une autorisation d'établissement (permis c) ; n'exercent aucune activité lucrative et ne perçoivent ni des indemnités de chômage ni de rente de l'assurance-invalidité (AI).

Il est également prévu, pour donner une impulsion à la création de places d'accueil préscolaire, de verser une aide financière aux employeurs qui exploitent eux-mêmes une structure d'accueil préscolaire sur le territoire de la République et canton de Genève, à raison de 5'000 francs par place et par an.